

N°2023-25

CHAUMONT HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT

Conseil d'Administration du 31 MAI 2023

DELIBERATION

APPROBATION DES COMPTES 2022

Le Conseil d'Administration de Chaumont HABITAT s'est réuni au Siège Social de Chaumont HABITAT, 51 rue Robespierre à CHAUMONT, le 31 mai 2023 à 14 heures sous la présidence de Christine GUILLEMY, Présidente.

Membres du Conseil d'Administration : 23

Présents : 14

Christine GUILLEMY, Pierre ETIENNE, Marie-Christine SIMONNET, Maryse CAMUS, Nicolas MERLE, Anne-Marie WILHELEM, Karine COLOMBO, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Thierry DEGLIN, Ginette DUVAUX, Manuel GALLAND, Didier DEMANGE, Perrine REGNAUT, Jocelyne MARTIN

Excusés : 5

Céline BRASSEUR-MAIZIERE, Jean-Pierre PROCUREUR, Brigitte JANNAUD, Michèle LEMORGE, Françoise GRATAROLI

Absents : 4

Stéphane MARTINELLI, Frédéric ROUSSEL, Didier COGNON, Morgane LENGREND

Procurations : 3

Jean-Pierre PROCUREUR donne pouvoir à Christine GUILLEMY, Céline BRASSEUR-MAIZIERE donne pouvoir à Pierre ETIENNE, Françoise GRATAROLI donne pouvoir à Didier DEMANGE

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles R421-16, R423-12 et R423-28,

Vu l'article R421-18 du code de la construction et de l'habitation qui prévoit l'obligation formelle pour le Directeur Général de l'Office de rendre compte de sa gestion au Conseil d'Administration et de lui présenter un rapport annuel en la matière,

Après avoir entendu le rapport de gestion du Directeur Général pour l'exercice 2022,

Après s'être fait présenter le compte financier de l'exercice 2022 et le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,

Considérant les éléments présentés dans les précédents rapports,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité le rapport de gestion du Directeur Général pour l'année 2022, les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2022 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,



Christine GUILLEMY

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture.

